



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4480

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Vente des papiers issus de la collecte sélective - Autorisation de signer le contrat avec la société European products recycling (EPR) pour une durée de 6 mois**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4480**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Vente des papiers issus de la collecte sélective - Autorisation de signer le contrat avec la société European products recycling (EPR) pour une durée de 6 mois**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, la Communauté urbaine de Lyon assure la collecte séparée des déchets recyclables secs sur l'ensemble de son territoire. Ce flux est constitué de déchets d'emballages et de déchets papiers en mélange. Ils sont actuellement triés dans 2 centres de tri, situés à Rillieux la Pape et Saint Fons, dans le cadre de marchés de prestations de service.

Ces centres de tri produisent plusieurs catégories de matériaux triés : plastiques, cartons, briques, métaux et papiers. L'une de ces catégories est constituée des papiers de qualité 1.11, correspondant principalement à des journaux, revues, magazines, papiers bureautiques et imprimés publicitaires.

La production actuelle de papiers de qualité 1.11 est de 18 700 tonnes par an. Les usines consommatrices de ces matières sont des unités de désencrage produisant du papier journal. Depuis 2009, c'est la papèterie Norske Skog situé à Golbey dans les Vosges qui recycle les matières produites par la Communauté urbaine. Dans le but de limiter les impacts sur l'environnement et la consommation d'énergie fossile, la Communauté urbaine privilégie les modes de transport alternatifs à la route. Toutefois, les centres de tri ne sont desservis que par la voie routière. Une rupture de charge est donc nécessaire pour passer d'un mode de transport à l'autre. Actuellement, ce transfert a lieu au port Édouard Herriot. Le transport est ensuite assuré par voie ferrée, depuis le port jusqu'à l'usine de recyclage. Ceci nécessite, soit la mise en balles du produit en centre de tri, soit le chargement en vrac dans des conteneurs mobiles spécifiques, pouvant être chargés à la fois sur des châssis routiers et ferroviaires.

Il est proposé d'établir un nouveau contrat de vente de gré à gré des papiers de qualité 1.11 avec le repreneur actuel, la société European products recycling (EPR) pour une durée de 6 mois, afin de préserver les modalités logistiques actuelles garantissant l'usage d'un mode de transport alternatif à la route. Le prix de rachat a fait l'objet d'une proposition d'augmentation, pouvant générer un surcroît de recettes estimé entre 50 000 € et 100 000 € pour un semestre. Les recettes attendues liées à la vente des papiers de qualité 1.11 sont estimées entre 600 000 € et 900 000 € suivant le tonnage produit et l'évolution des cours de reprise du matériau ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la vente des papiers de catégorie 1.11 issus de la collecte sélective à la société European products recycling (EPR),

b) - le contrat de vente à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société EPR pour une durée de 6 mois.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit contrat.

3° - Les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal - exercice 2014 - compte 7088 - fonction 812 - opération n° 0P25O2488.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.